

**LE PÈRE NOËL  
N'EST PAS  
UNE ORDURE !**



**AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE PETITE CAMARGUE**

**COMMANDEZ-LUI UN COMPOSTEUR  
POUR VOS BIODÉCHETS**

**100%  
PRATIQUE  
ET ÉCOLOGIQUE**



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets devient obligatoire pour tous les professionnels et particuliers.

Pour accompagner ses habitants vers cette généralisation du tri à la source, la **Communauté de communes de Petite Camargue** lance une campagne de mise à disposition de composteurs individuels de 350L à tarif préférentiel auprès des usagers résidant dans ses communes membres, dès lors qu'ils disposent d'un jardin ou d'une cour. Pour d'autres usagers, des sites de compostage partagé seront progressivement déployés dans les espaces publics communaux.



**PLUS D'INFOS**  
**04 66 51 19 21**

[environnement@cc-petitecamargue.fr](mailto:environnement@cc-petitecamargue.fr)  
[www.petitecamargue.fr/composteurs/](http://www.petitecamargue.fr/composteurs/)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION



Constituez votre dossier pour votre demande de composteur en téléchargeant vos documents sur notre site web.

Dépôt du dossier par courriel ou directement au service Environnement (706 avenue Ampère, 30600 Vauvert)

Demande de participation de 10€.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE PETITE  
CAMARGUE